



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMSC-2024-08-27

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Règlement intérieur valant convention d'occupation de la cathédrale – Concert organisé par la Chorale « La clé des chants » représentée par madame Nicole TURCAN, vice-présidente, le dimanche 15 décembre 2024

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la proposition de Nicole TURCAN, vice-présidente de la chorale « La clé des chants », domiciliée Place de Flore – 04200 AUBIGNOSC organisatrice du concert cité en objet.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de donner une autorisation pour l'occupation de la cathédrale Notre-Dame-des Pommiers pour l'organisation d'un concert le dimanche 15 décembre 2024 à 17 heures.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver le règlement intérieur valant convention d'occupation de la cathédrale Notre-Dame-des Pommiers pour le concert organisé par madame Nicole TURCAN, citée ci-dessus devant avoir lieu le dimanche 15 décembre 2024 à 17 heures.

ARTICLE 2 : La mise à disposition est gratuite le dimanche 15 décembre 2024 de 14 heures à 20 heures.

ARTICLE 3 : Celle-ci sera applicable dès notification.

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence et madame Nicole TURCAN, citée ci-dessus.

Fait à Sisteron, le 8 octobre 2024

**Pour copie conforme
Le Maire,
Daniel SPAGNOU**

Mis en ligne le 08/10/2024 à 09h21

REÇU EN PREFECTURE
le 08/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_RU-004-2104 02 095-20241008-2024_08_27D